

# Manifestation du 2 octobre 2019

Une Mobilisation inédite !



## Dans ce numéro



■ Manifestation du 2 octobre 2019 : Une Mobilisation inédite !



■ Suicides dans la Police : et pourquoi pas une gestion RH plus impliquée ?



■ AVANCEMENT 2020

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**UNSA**  
*a*  
**Police**

# RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

OFFRE RÉSERVÉE  
AUX ADHÉRENTS MGP

## -20%\*

SUR VOTRE ASSURANCE  
AUTO, HABITATION,  
ACCIDENTS & FAMILLE  
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres  
sur [gmf.fr/police](http://gmf.fr/police)

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSUREMENT HUMAIN

Rémi,  
policier.

### MGP

« Cette solution  
est pensée  
et développée  
pour protéger  
les forces  
de sécurité  
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF  
sont membres de  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

GMF 1<sup>er</sup> assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

\*Réduction appliquée la 1<sup>ère</sup> année pour toute souscription entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, d'un 1<sup>er</sup> contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou habitation AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou habitation AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr).

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et Covée Protection Juridique - Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - APP 6512Z - Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

# l'Édito de



**Philippe CAPON**  
Secrétaire Général  
UNSA Police

**E**n cette fin d'année 2019, singulière en intensité de dialogue social, tout particulièrement marquée en drames humains, je veux avant toute chose rendre un hommage appuyé à toutes celles et ceux qui nous ont quitté, trop souvent dans de cruelles circonstances, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion du service, et qui nous manquent terriblement aujourd'hui.

Au nom de l'UNSA POLICE que j'ai l'honneur de conduire depuis tant d'années et jusqu'à notre prochaine rencontre statutaire, je veux également témoigner notre grande reconnaissance à l'égard de tous nos collègues, militants engagés, adhérents convaincus, sympathisants anonymes, qui nous ont permis de hisser les couleurs de l'UNSA Police toujours plus haut, toujours plus loin, toujours plus présent dans le quotidien de l'ensemble des structures qui composent la famille de la police nationale.

Grâce à vous tous, l'UNSA POLICE n'a cessé de progresser et les dernières élections professionnelles de 2018 l'ont encore prouvé, il faut compter sur l'UNSA POLICE dans tous les compartiments de nos métiers, dans toutes les instances du Ministère de l'Intérieur, nous défendons vos intérêts moraux et professionnels, sur le plan individuel comme sur le plan collectif, nous entendons redonner un sens et une dignité à exercer le difficile métier de policier.

Ce défi est d'autant plus difficile à relever que le Ministère de l'Intérieur traverse une période de souffrance et d'affliction, 54 suicides au moment où j'écris ces quelques lignes contre 35 l'année précédente à la même époque. Et nous sommes toujours abreuvés d'un discours élitiste en complet décalage avec la tragique réalité des conditions de travail de nos collègues.

La manifestation des policiers du 2 octobre dernier représentait en cela bien plus qu'une démonstration de force. Nous avons montré notre profonde exaspération face à tant d'indifférence, nous avons exprimé notre colère légitime face au mutisme du gouvernement alors que nous défendons simplement le droit de vivre des policiers et des personnels du Ministère de l'Intérieur, le droit de concilier à la fois la vie privée et la vie professionnelle.

Et cette idée précisément, a permis, ce 2 octobre 2019, une fusion de toutes les forces syndicales, tous corps et tous grades confondus, une manifestation de la colère qui dénonce des conditions de travail déplorables (violence au travail, épuisement professionnel, pression du résultat, harcèlement, infantilisation, isolement, incursion dans la vie privée, etc), qui réclame une protection juridique fonctionnelle réelle, efficace et dissuasive, qui revendique une véritable politique d'action sociale et d'accompagnement des personnels, et qui ne veut rien lâcher au sujet de notre statut auquel nous sommes tous particulièrement attachés. Nous sommes d'ailleurs tout autant attachés aux fondamentaux de notre activité professionnelle, à savoir faire respecter la loi et les règlements, assurer une surveillance de la voie publique et le maintien de l'ordre public, rechercher et appréhender les auteurs d'infractions.

Nous devons aujourd'hui combattre une volonté gouvernementale de réformes à tours de bras, marquée par la détermination à « vendre à la découpe »

## SOMMAIRE

- 5 ■ Suicides dans la Police : et pourquoi pas une gestion RH plus impliquée ?
- 7 ■ Le fleau du suicide dans la police nationale
- 8 ■ Les Services Psychologiques de la Police Nationale
- 12 ■ Manifestation du 2 octobre 2019 : Une Mobilisation inédite !
- 14 ■ Avancement 2020



- 17 ■ FIDÈLES À LEUR DEVISE « SERVIR » les CRS engagées sur ce G7 ont à nouveau su relever le défi de sécuriser Biarritz, Bayonne,...
- 19 ■ Retour d'expérience motocyclistes G7
- 20 ■ "Des ailes pour Jules et Louise"
- 22 ■ Nageurs Sauveteurs une vocation avant tout !
- 23 ■ REPORTAGE : Enquêteurs Financiers
- 27 ■ Fidélisation Ile-de-France
- 28 ■ EXPÉRIMENTATION 11h08/12h08 : La pause s'impose !
- 29 ■ LES PRESTATIONS SOCIALES
- 30 ■ PORTRAIT DE Gérard FAYET
- 32 ■ RETRAITÉS Le désespoir : faisons le reculer !
- 33 ■ Pré-adhésion UNRP
- 34 ■ Adhésion UNSA Police
- 35 ■ Grille des salaires

## CONTACTS

**UNSA Police**  
25, rue des Tanneries  
75013 PARIS  
Tél. : 01 43 40 64 27  
secretariat@unsapolice.com

**Directeur de Publication :**  
Philippe CAPON  
**Rédacteur en Chef :**  
Olivier Varlet  
**Assistants de Rédaction :**  
Bernard LAYES  
Thomas TOUSSAINT  
**Création & Impression :**  
TACTIC IMPRESSIONS 01 39 86 19 08  
**Crédit Photos :** UNSA POLICE / Fotolia  
/ Shutterstock

## L'ÉDITO (SUITE)

de manière généralisée la fonction publique. Les policiers sont en première ligne parmi les grands sacrifiés. En effet, le gouvernement a décidé de s'attaquer à notre statut spécial et à nos conditions de retraites, c'est le cheminement vers la précarisation annoncée de notre profession.

Vous l'aurez compris, nos préoccupations sont nombreuses et importantes. Nous voulons que tous les sujets relatifs à l'évolution de nos conditions de vie socioprofessionnelles soient abordés et suivis d'effets concrets, à la hauteur des attentes de nos collègues. Aujourd'hui, le compte n'y est pas, il faut nécessairement l'application d'une loi de programmation de la sécurité intérieure ambitieuse, à la hauteur de ce que le citoyen est en droit d'attendre, c'est-à-dire un service public de qualité, une police qui protège efficacement les biens et les citoyens. Il faut une police en bonne santé physique, morale, matérielle et financière.

Nous protégeons la république, nous sommes les garants de nos institutions, tout spécialement depuis le commencement de l'épisode des « gilets jaunes », largement accentué par la menace terroriste qui frappe jusque dans l'enceinte de nos sites de travail. En effet, ce jeudi 3 octobre 2019, le major Damien ERNEST, le gardien de la paix Antony LANCELOT, l'adjoint administratif Brice Le MESCAM et le gardien de la paix Aurélia TRIFIRO sont tombés, à la Préfecture de Police de PARIS. Ils sont décédés en service et au travail, victimes d'un terrorisme islamiste aveugle et barbare.

Pourtant le gouvernement souffle parfois volontairement sur les braises en exposant les forces de l'ordre à la vindicte médiatique. Il prend même des décisions arbitraires dommageables pour le rayonnement de la police nationale comme par exemple la suppression annoncée le 4 octobre 2019 de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice. L'État se prive ainsi d'un organisme de référence, un espace indépendant de dialogue et d'échanges entre magistrats, policiers, gendarmes, professionnels du secteur privé de la sécurité, alors même que le développe-

ment de nouvelles approches sur le sens et les missions de la police et de la gendarmerie n'a jamais été aussi indispensable. C'est la fin d'un véritable baromètre de la délinquance qui plaçait la France sur un piédestal international en matière de connaissance de l'insécurité. Nous constatons encore une fois que la recherche est sacrifiée sur l'autel des contraintes budgétaires.

La colère de la profession est légitime, il devient urgent d'apporter des réponses audibles, au-delà d'ailleurs du Ministère de l'Intérieur. Elles doivent venir du gouvernement et de la Présidence de la République. Les policiers n'en peuvent plus d'être stigmatisés par une société en profond mal être, tant son verbe est la contradiction de ses actes.

Malgré tout, nous ne voulons pas perdre espoir et notre détermination est intacte à défendre nos droits, à réclamer plus de sécurité et de confort dans l'exercice de notre profession. Le syndicalisme devra vraisemblablement changer de visage, s'adapter aux nouvelles formes de dialogue social, il devra nécessairement demeurer profondément humaniste et solidaire, tel est notre ciment.

C'est dans ce cadre que se prépare notre prochain congrès électif et quelle que soit son issue, je demeure seul maître de mon destin, fidèlement attaché aux valeurs de l'UNSA POLICE que j'ai fait miennes durant tant d'années, toujours investi à vos côtés dans les défis que doit relever également l'UNSA FASMI, alors je vous dis à très vite.

***Que cette fin d'année vous apporte le meilleur, ainsi qu'à vos familles et vos proches, que 2020 soit porteuse de perspectives et de réussites dans l'accomplissement de vos vœux les plus chers.***

**Merci,**

**Philippe CAPON**  
Secrétaire Général  
UNSA Police



# Suicides dans la Police : et pourquoi pas une gestion RH plus impliquée ?

Judi 11 juillet dernier, se sont tenus les réquisitoires du procès de l'affaire France Télécom débouchant sur un procès dont la finalité fût la culpabilité de nombreux responsables ainsi de celle de la personne morale publique France Télécom. Au milieu des années 2000, une politique managériale inadaptée de départ avait été instaurée en se basant sur un harcèlement moral ciblé et organisé. Une vague de suicides sans précédent en avait été la conséquence.

**L**e suicide est l'acte délibéré de mettre fin à sa propre vie. Il s'agit d'un problème de santé publique. Sa déclinaison au sein de notre administration représentative de notre société doit être prise comme telle.

Dans le Baromètre Santé de l'agence Santé Publique France, est établi que nous avons toujours un des plus forts taux de suicide en Europe (Sciences et Avenir, février 2019). La démonstration a aussi été faite que le phénomène de contagion reste important dans l'entourage du défunt en endeuillant environ 7 proches et impactant plus de 20 personnes selon le professeur Pierre Thomas. Cette propagation se développe aussi par les médias : c'est l'effet Werther où la description et la répétition de l'acte sont associées à une augmentation du nombre de passages à l'acte.

L'existence du geste suicidaire n'est pas une découverte en soi mais agir est devenu une obligation au regard de l'article L4121-1 du code du travail : "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux



mentionnés à l'article L.4161-1 des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés...

Pour lutter efficacement contre ce fléau ne cessant de prendre de l'ampleur, il ne faut pas hésiter à bousculer certains, les "sachant" très nombreux chez nous dont les conséquences de certaines de leurs décisions leur échappent de temps à autre.

L'être humain est celui sur lequel tout repose. Il est celui qui tempère l'agressivité de la société et qui prend sur soi. Il peut repousser ses limites au-delà de ce qu'il pensait pouvoir faire car il a pleinement conscience des conséquences de chacun de ses actes. Ce trait de caractère particulièrement encouragé dans le privé, a été salué au lendemain des actions des Gilets Jaunes, comme ayant permis d'éviter de nombreux blessés.

Cette reconnaissance obtenue du plus haut sommet de l'Etat, ne trouve pas assez d'adeptes à un niveau moindre. A en croire le management utilisé par certains responsables "impliqués", plus proche dans les faits d'un néo-management, certaines décisions de prévention sont plus systématiques que réfléchies, alourdissant le mal-être pour un fonctionnaire déjà fragilisé.

Les problèmes naissants sont ainsi éludés et se développent jusqu'à les voir en cellule de veille RPS où le mal est déjà fait et où la contagion s'est déjà faite. S'inspirant du privé en cherchant à se labelliser, celui que l'on pourrait intituler "Management et gestion RH" serait plus à même de redorer un blason bien terne car, n'en doutant pas, localement la gestion est assimilable à une "régence" sans vision à long terme.

Où en est-on sur ce point ? Je citerais la réponse de nos députés qui, dans leur rapport de juillet 2019 sur l'état des forces de sécurités intérieures, écrivent qu'elle (la gestion RH) est coûteuse, source de frustration et amène un déséquilibre qui s'autoalimente... Tout est dit de la bouche d'un intervenant extérieur, à croire que nos responsables souffrent de cécité !

### **L'administration doit s'auto responsabiliser et faire preuve d'honnêteté sur ce point.**

Elle doit changer sa perception dans sa relation de l'humain avec le travail surtout quand 100% des fiches RPS sont basées tout ou en partie sur un problème de management. Comment ne pas être outré face à cette forme de déni face à ce problème dont l'une des réponses apportées est d'individualiser

les actes afin de faire reposer les suicides sur des déséquilibres privés ? Comment peut-on réagir comme cela et parallèlement établir un plan de prévention contre le suicide qui tarde à se faire sentir ?

Les causes suicidaires sont nombreuses mais une suffit pour passer à l'acte mais souvent ce sont plusieurs qui se cumulent en ne laissant aucune chance : condition de vie en ville et problème de mutation, perte de sens professionnel ou privé, émotivité et labilité affective, expériences malheureuses, éloignement familial et professionnel sont des cocktails explosifs chez nous qu'aggravent les addictions !

Certes, le chemin pour faire du "socialement correct" est pris si l'on considère la prise en compte des risques psychosociaux, des conditions de travail, des cycles horaires mais les vieux démons grondent toujours !

Comment ne pas voir une certaine forme insidieuse et violemment symbolique dans les décisions de l'administration "d'impliquer" le fonctionnaire, le rendant ainsi "complice" des conséquences RH néfastes de certaines de ses décisions par sa présence en réunions ou en impliquant les représentants du personnel dans la période pré-décision ? Cela à l'avantage d'être moins violent en rendant les responsabilités plus diffuses mais le côté illusoire perdure, tout comme est "illusoire" la totale opérationnalité de la SDASS qui reste entravée dans son action car trop morcelée...

Morcelée comme l'est le sentiment d'appartenance à notre communauté où la reconnaissance du travail bien fait et du "fonctionnaire-modèle" est tronquée. Qui n'a pas été choqué de la débauche de médailles ou de récompenses octroyées cette année à ceux situés bien loin du danger ?

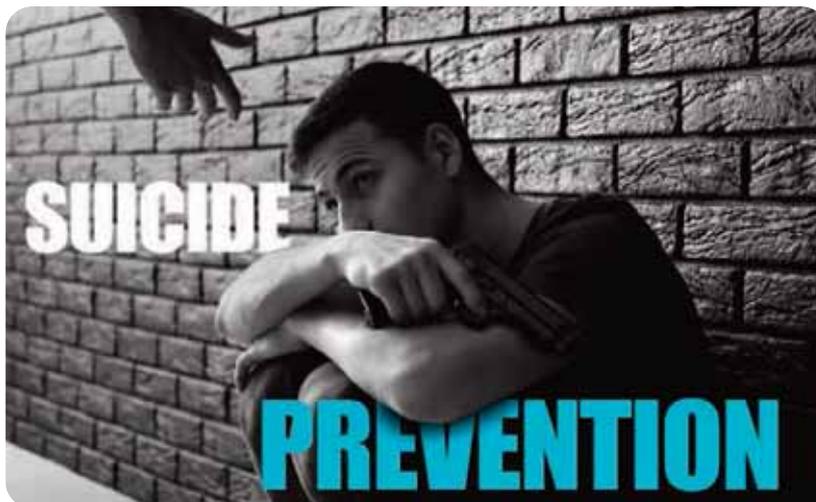
Dans un orchestre, chacun a sa spécialité mais tout le monde doit suivre le rythme d'un seul, formant ainsi

un tout cohérent dont chacun est fier ! C'est toute la Police qui doit se réformer en faisant fi des prés carrés de certains d'où rien ne doit "transpirer".

Cette nécessité évolutive "Darwinnesque" semble pourtant ne pas être partagée en interne alors que l'existence de problèmes est admis mais que le chif-

frage pour les résorber reste imparfait comme l'atteste en le regrettant le rapport n°2111 de l'Assemblée Nationale ou qu'une partie des fonds destinés à l'immobilier sont réaffectés sur d'autres finalités empêchant la rénovation des sites...

Cela fait plusieurs années que les syndicats dénoncent les conditions de travail exécrables notamment sous la forme de PV en CHSCT, de dépôt de centaines de tracts (en novembre 2016) en partie par nos soins. Faire un "Grenelle" du suicide pourrait être salutaire plutôt qu'un "France Télécom Policier"...



**Jean Philippe Bozzola**  
Région Paris IDF

# Le fleau du suicide dans la police nationale



**Déclaration de l'UNSA FASMI à l'occasion du CHSCT extraordinaire présidé par le Ministre de l'intérieur le 12 septembre 2019**

**L**e phénomène suicidaire au sein de la police nationale est un sujet dramatique et complexe. Cette année 2019, avec 50 suicides, est pour nous une année noire qui se déroule sous nos yeux.

Depuis quarante ans, notre profession reste désespérément confrontée à un taux de suicide plus élevé que la moyenne nationale et, malgré une politique plus volontariste en la matière engagée par les autorités depuis une dizaine d'années, nous ne parvenons pas à infléchir durablement la courbe des suicides dans notre institution.

Longtemps, notre administration a fui sa responsabilité sociale, se retranchant derrière le fait que les causes du passage à l'acte étaient souvent d'ordre privé, occultant la difficulté du métier de policier, confronté aux violences, aux souffrances et aux détresses qui traversent notre société.

Pour autant, l'approche du ministère de l'intérieur a évolué au cours de ces dix dernières années. La police nationale reconnaît enfin que les causes du suicide peuvent être liées à l'exercice de la profession. Force est de constater que l'état moral des forces de sécurité intérieure demeure toujours aussi préoccupant, en pleine crise sécuritaire qui pose la question de l'image de soi et de la fatigue immense ressentie parmi nos collègues.

Les termes employés par nos collègues lors des auditions parlementaires réalisées en 2018 sont révélatrices :

**> mal-être, perte de sens du métier, démotivation, découragement...**

Notre institution se doit de travailler en profondeur sur le sujet, en dépassant les clivages catégoriels pour mieux avancer sur ce terrible phénomène de société.

Le suicide au sein de notre institution n'est pas une fatalité, rien n'est inéluctable. Ainsi dans les années 80, les policiers qui tombaient victimes du devoir étaient nombreux. Une politique volontariste de prévention des risques a permis de réduire leur nombre à moins d'une dizaine par an.



Aujourd'hui il est grand temps de sortir de l'incantation et de nous tourner vers l'analyse de ce phénomène profondément humain, qui ne peut être résolu d'un coup de baguette magique institutionnelle.

S'il ne peut plus être contesté que les conditions de travail puissent être à l'origine de nombreux passages à l'acte au sein de la police nationale, alors agissons et disons clairement les choses.

Nos collègues sont exténués car sur employés, dans un contexte très agressif où la défiance envers l'institution n'a d'égale que l'exigence de notre administration à l'égard de ses agents, particulièrement et majoritairement dans le métier généraliste, celui de sécurité et paix publique, qui est le plus impacté.

Pour l'UNSA-FASMI, la réponse au phénomène suicidaire passe en premier lieu par une lutte contre tous les effets anxiogènes des conditions de travail suscep-

tibles de conduire au suicide : infantilisation, stress, harcèlement, isolement, épuisement professionnel, violence au travail, incursion dans la vie privée, pression du résultat...

Un numéro vert obscur ne saurait résoudre tous les problèmes de nos collègues, leurs attentes sont bien plus profondes.

Il faut inventer. Il faut innover. Il faut résonner. Il faut révolutionner la manière d'appréhender le mal être dans la police nationale, afin de sauvegarder la vie humaine.

Les policiers doivent se sentir aidés, soutenus, protégés en permanence par leurs supérieurs et leur administration.

La complexité et le caractère multifactoriel de l'acte suicidaire invitent à la plus grande prudence, mais on ne doit pas écarter le fait que certains comportements hiérarchiques puissent être générateurs de risques psychosociaux.

Les relations interpersonnelles doivent être apaisées. Elles ne pourront l'être notamment que, dans le cadre d'une réorganisation générale du travail dans la police nationale.

Car, c'est bien d'une réforme en profondeur dont notre institution a besoin, non seulement pour agir sur l'ensemble des facteurs de protection du suicide, mais aussi sur la qualité de la prestation sécuritaire que nous devons à nos concitoyens.

A ce sujet, nous attendons beaucoup de l'élaboration du futur livre blanc à laquelle notre fédération souhaite être associée en tant que force de proposition.

**Alors, ouvrons les yeux, faisons appel à toutes les intelligences, et osons. ■**

## Les Services Psychologiques de la Police Nationale



**L**e psychologue de la police nationale étudie et traite, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité et une meilleure adaptation professionnelle aux exigences et aux contraintes du travail des fonctionnaires de police. Pour ces derniers, dans les situations professionnelles potentiellement traumatisantes ou faisant l'objet d'un besoin de soutien, le psychologue oriente la demande vers le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) ou vers la structure appropriée.

Le psychologue peut collaborer à des recherches thématiques ou plus fondamentales concernant le recru-

tement, la formation ou l'activité du policier. En interne ou en partenariat avec d'autres administrations ou entreprises et dans tous les domaines pouvant concerner son activité professionnelle, le psychologue peut participer à toute conférence ou débat lui permettant de mieux connaître ou faire connaître la police.

Il peut être amené à exercer des fonctions d'encadrement. L'ensemble des missions dévolues aux psychologues, variables selon son périmètre d'affectation, s'exerce dans le respect à la fois de la déontologie de la profession et de la déontologie policière. Le psychologue exerce ses missions au sein de 3 grands réseaux qui répondent à des besoins spécifiques.

## 1 Le Service de soutien psychologique opérationnel (SSPO)

Rattaché à la DRCPN/SDASAP, le SSPO est constitué de psychologues travaillant au sein de cellules de soutien implantées dans les SGAMI et les SATP.

Le psychologue affecté en cellule de soutien a en charge les actions de soutien individuel ou collectif en faveur des personnels de police. Il peut assurer le soutien des personnels relevant du secrétariat général après accord préalable de la DRCPN.

Les actions post et péri traumatiques sollicitées par la hiérarchie, les fonctionnaires eux-mêmes ou leurs proches, sont réalisées selon les modalités techniques et spécifiques d'intervention d'urgence. Un accompagnement collectif ou individuel est proposé dans la durée si cela est nécessaire.

Le dispositif de soutien psychologique fait l'objet d'une promotion permanente qui s'effectue lors de séances d'informations formelles ou informelles conduites dans l'ensemble des services et commissariats, dans les écoles et centres de formation ainsi que lors des permanences régulières mises en place dans les locaux des services de police.

En matière de prévention, la mission du psychologue est de mieux informer, repérer et alerter pour limiter tout processus de décompensation préjudiciable au maintien de l'intégrité physique et psychique et de l'opérationnalité professionnelle du policier.

## 2 La Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale

Le psychologue affecté à la DCRFPN assure des missions de formation initiale et continue. Il participe au suivi des élèves et des stagiaires dans les structures de formation et est associé à leur évaluation. Il effectue également des missions de recherche, de conception, d'analyse et d'expertise.

Dans toutes les structures de formation, le psychologue s'intègre à l'équipe pédagogique et est associé aux travaux d'organisation et de conception des actions de formation. Il est amené à animer ou coanimer celles-ci sur des thèmes spécialisés relevant de son domaine de compétence. Il collabore à l'animation des équipes pédagogiques et participe à des stages de formation de formateurs ou d'appropriation de contenus spécifiques.

En matière de recrutement, le psychologue participe, pour ce qui relève de ses compétences techniques, à la sélection des candidats aux concours de la police nationale et des personnels des services spécialisés.

Il élabore et détermine les procédures et outils d'évaluation psychologique adaptés aux types de sélection, et tout particulièrement les batteries de tests. Il collabore à la définition des critères de sélection et à l'établissement de profils de poste en liaison avec les services concernés.

Il aide au recrutement des psychologues vacataires participant aux jurys, les forme et les encadre.

A la demande des chefs de service, le psychologue peut être associé à des analyses institutionnelles pour

améliorer le fonctionnement des services et peut être également sollicité en tant que conseil.

Il participe, en collaboration avec le SSPO, au travail de diagnostic, de prévention, de conseil en management et gère les actions de formation autour des risques psycho-sociaux des services spécialisés, type police technique et scientifique ou d'autres services dans le cadre du plan de prévention des risques psycho-sociaux du ministère de l'intérieur et de l'Outre-mer. Il concourt aux actions initiées par la DRCPN dans le cadre de l'accompagnement du parcours professionnel et la mobilité des fonctionnaires.



### 3 Les psychologues en commissariat de la DCSP et de la Préfecture de Police-DSPAP



Les psychologues affectés en commissariat interviennent auprès du public, notamment des victimes et des tiers en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, et auprès des auteurs d'infractions dans le cadre de la prévention de la récidive. Ils assurent également des actions de sensibilisation au bénéfice des policiers, en articulation avec les services de formation, notamment les CDSF/ CTSF.

**Les psychologues en commissariat ne se substituent en aucun cas à leurs homologues de la DCRFPN et du SSPO.**

**Ils interviennent en dehors de tout cadre procédural et n'ont pas pour vocation à effectuer des expertises judiciaires.**

#### ➤ L'intervention auprès des victimes et des tiers :

Les psychologues s'inscrivent dans le réseau départemental d'aide aux victimes dont ils constituent l'une des portes d'entrée. Ils proposent aux victimes des psychothérapies de soutien, tout en restant disponibles pour toute nouvelle prise en charge selon les sollicitations des usagers. En fonction des problématiques identifiées lors des premiers entretiens cliniques, ils peuvent le cas échéant procéder à une orientation des personnes vers les acteurs du réseau médical, social ou associatif.

#### ➤ L'intervention auprès des auteurs :

Afin de prévenir la récidive, les psychologues reçoivent les auteurs d'infraction, pour les aider à travailler sur leur comportement et la dynamique transgressive qui les anime. Selon leur évaluation, ils peuvent orienter ces auteurs pour une prise en charge adaptée. Ces entretiens ont lieu en dehors de tout cadre procédural.

#### ➤ L'intervention institutionnelle :

Les psychologues contribuent à l'amélioration de l'accueil du public et de la prise en charge des usagers. Leur place au sein des commissariats leur permet de repérer les difficultés récurrentes ou les plus délicates à gérer. À ce titre, ils peuvent proposer des actions de sensibilisation à destination des policiers, notamment en adaptant les malettes pédagogiques existantes aux réalités et aux besoins locaux : victimologie, accueil, problématique des violences conjugales, gestion des conflits, mais également amélioration de la gestion opérationnelle des services intervenant sur des phénomènes de violences. Les psychologues en commissariat se mettent alors en lien avec les psychologues de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale. Ils peuvent, à ce titre, participer à des groupes de travail dans leur domaine de compétences.

#### ➤ Développement partenarial :

Afin d'orienter les personnes prises en charge, les psychologues s'appuient sur un réseau de partenaires médico-sociaux et associatifs qu'ils auront développé. Le développement partenarial constitue une part importante de l'activité des psychologues, leur permettant notamment de s'inscrire au sein des schémas départementaux de l'aide aux victimes. Dans ce cadre, ils développent leur réseau partenarial en participant régulièrement à des réunions avec l'ensemble des partenaires prenant en charge les victimes comme les services sociaux, les structures de soins médico-psychologiques, les services juridiques, les associations locales, etc. Ils peuvent par ailleurs être associés aux réunions des Comités Locaux d'Aide aux Victimes (CLAV) ou aux Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) selon la nomenclature de leur département d'affectation. ■

INCLUDE L'OPTION  
**MGPROTECT**  
Le service qui me rend  
introuvable

# LYRIASANTÉ LYRIASALAIRE 2 MOIS OFFERTS

Pour souscrire, rendez-vous

→ sur [mgp.fr](http://mgp.fr)  
→ ou au 09 71 10 11 14

Offre soumise à conditions  
valable du 02/09 au 31/10/2018\*

**50€**  
OFFERTS  
PAR ENFANT\*

POLICE NATIONALE

DOUANE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

# MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

[mgp.fr](http://mgp.fr) — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

\*Conditions dans le règlement de l'offre de rentrée disponible sur demande en agence, sur demande écrite auprès du siège administratif de la MGP  
(8, rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 CRETEIL CEDEX) ou sur [mgp.fr](http://mgp.fr).

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité  
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 09/2018 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

# Manifestation du 2 octobre 2019 :

## Une Mobilisation inédite !



**Cela faisait plus d'une décennie que les syndicats de policiers ne s'étaient pas entendus pour faire front face à une administration dont le mal premier est le manque d'écoute.**

Après la mise en œuvre de multiples plans de lutte contre le suicide, nous ne pouvons faire qu'un constat affligeant, nous sommes loin d'avoir endigué ce fléau qui décime les rangs de la police nationale.

Après 5 mois d'existence, la cellule d'alerte prévention suicide (CAPS) a encore tout à faire. Les nombreuses notes réalisées, dont la consistance XXL est indigeste, ne suscitent aucunement l'envie de s'y attarder, sans parler de la mise à disposition contrainte à l'accès exclusif à l'intranet du Ministère de l'Intérieur. La nouvelle ligne d'écoute externalisée qui est venue renforcer ou plutôt faire doublon au dispositif existant du service de soutien psychologique opérationnel (SSPO), dispositif dont l'approche du policier est certainement plus pertinente. Autant de mesures annoncées pour au final constater la recrudescence des passages à l'acte, des collègues contraints au geste ultime, à l'irréparable.

Pour l'ensemble des syndicats de policiers, excepté un minoritaire, il s'agissait de provoquer un rassemblement sous la même bannière car le suicide touche l'ensemble des corps de la police nationale. A cela vient se greffer une réforme des retraites dénoncée par tous les syndicats représentatifs des personnels actifs constitués en intersyndicale pour la cause depuis de nombreux mois, sans pour autant avoir été entendus



par le gouvernement, à commencer par notre Ministre de tutelle. C'est pourquoi les organisations syndicales se sont mises en marche pour rassembler tous les policiers et faire en sorte que la gravité de la situation soit enfin entendue et prise en considération au sommet de l'État.

Le rassemblement entend mobiliser contre la forte augmentation des suicides dans la police nationale, mais également militer pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, une véritable politique d'action sociale et d'accompagnement des agents du ministère de l'Intérieur en matière de transports, de logements, de restauration, de garde d'enfants, de protection

sociale complémentaire, revendiquer une réponse pénale réelle, efficace et dissuasive, réclamer une loi de programmation ambitieuse et la défense de notre statut spécial. Ces sujets ne pourront être abordés de façon autonome, c'est pourquoi nous attendons beaucoup du livre blanc, il est la pierre angulaire des changements qui permettront l'amélioration des conditions de vie socioprofessionnelles des policiers. Ces sujets dans leur aspect budgétaire, dépassent largement les prérogatives du Ministre de l'Intérieur. C'est pourquoi l'UNSA Police en avait appelé dans son communiqué de presse au gouvernement dans son ensemble et au Président de la République en particulier, souhaitant obtenir des arbitrages favorables, condition essentielle à un redressement palpable de la situation critique dans laquelle se trouve notre institution.

Avec plus de 27000 participants, le 02 octobre 2019, les policiers ont fait la démonstration d'une force unitaire déterminée et décidée, prêts à renouveler le mouvement de manifestation dans les prochains mois s'ils n'étaient pas entendus.

Au-delà de l'aspect revendicatif, ce rassemblement a permis de démontrer qu'une manifestation peut être menée sans heurt tout en se faisant entendre.

Dès le 3 octobre, Christophe CASTANER manifestait l'intérêt de rencontrer les organisations syndicales sur le sujet brûlant des retraites sortant ainsi d'un silence insupportable de plus de 9 mois. Les jours suivants nous recevions une convocation pour le 18 octobre 2019.

Comme depuis le début, sur cette thématique, nous nous sommes rassemblés avec « *l'intersyndicale retraite* » afin de préparer au mieux notre entrevue avec le ministre de l'intérieur Christophe CASTANER, le secrétaire d'état Laurent NUNEZ et le haut fonctionnaire Jean-Paul DELEVOYE chargé de la réforme des retraites. La rencontre a pris une tournure de déjà vu, un bis repetita, une réunion pour rien dans laquelle les fondamentaux déjà présentés en juillet dernier ont été rappelés. Nous en avons donc profité pour rappeler les nôtres, STATUT SPÉCIAL, BONIFICATION, QUINQUENNALE, ÉGALITÉ POLICE-GENDARMERIE, CUMUL EMPLOI-RETRAITE, NIVEAU DES PENSIONS. Nous avons également fait savoir que nous souhaitons du concret et que SANS DÉCISION RAPIDE, NOUS PRENDRONS NOS RESPONSABILITÉS ET NOUS NOUS MOBILISERONS À NOUVEAU. ■



# MAJOR

Sont promouvables à l'avancement 2020 les collègues qui au **01-janvier 2020** remplissent les conditions ci-dessous :

Voies d'avancement	Conditions statutaires	Durée des services effectifs
<b>EXAMEN DES CAPACITES PROFESSIONNELLES</b> (RAEP Major ou Examen professionnel Major) <small>article 18.1-1</small>	avoir satisfait aux obligations d'un examen des capacités professionnelles dont le contenu et les modalités sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la fonction publique	<b>17 ans</b> au moins de services effectifs depuis la titularisation dans le corps, dont <b>4 ans</b> au moins dans le grade de brigadier-chef
<b>SECTEURS ET UNITES D'ENCADREMENT PRIORITAIRES</b> (1/10ème) (SUEP) (*) <small>article 18.1-2</small>	avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, RAEP-SUEP) dont le contenu et les modalités sont fixés par l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 du ministre de l'intérieur et du ministre de la fonction publique et être affecté depuis au moins 2 ans dans l'un des SUEP (**)	<b>14 ans</b> au moins de services effectifs depuis la titularisation dans le corps, dont <b>3 ans</b> au moins dans le grade de brigadier-chef
<b>CHOIX</b> (1/12ème) <small>article 18.2</small>	-	<b>20 ans</b> de services effectifs depuis la titularisation dans le corps, dont <b>8 ans</b> dans le grade de brigadier-chef
<b>RETRAITABLES</b> <small>article 18.3</small>	Être âgé de <b>54 ans</b> au moins au cours de l'année 2020	<b>2 ans</b> au moins de services effectifs dans l'échelon terminal du grade de brigadier-chef au cours de l'année 2020

(\*) La liste des SUEP est définie par arrêté interministériel du 12/01/2010, modifié par l'arrêté du 2 juillet 2014.

(\*\*) La notion de « services effectifs » effectués dans un SUEP implique que les brigadiers-chefs sont affectés de manière effective en SUEP et y exercent leurs fonctions.

# BRIGADIER-CHEF

Sont promouvables à l'avancement 2020 les collègues qui au **01 janvier 2020** remplissent les conditions ci-dessous :

Voies d'avancement	Conditions statutaires	Durée des services effectifs
<b>EXAMEN PROFESSIONNEL (UV)</b> <i>article 15.1-1</i>	avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel ( <b>Unités de Valeur</b> ) dont le contenu et les modalités sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la fonction publique	<b>5 ans</b> au moins de services effectifs depuis la nomination dans le grade de brigadier
<b>SECTEURS ET UNITES D'ENCADREMENT PRIORITAIRES (1/10ème) (SUEP) (*) (**)</b>	<i>article 15.1-2a</i> avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, <b>RAEP-SUEP</b> (**)) dont le contenu et les modalités sont fixés par l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 du ministre de l'intérieur et du ministre de la fonction publique et être affecté depuis 2 ans au moins en SUEP (**)	<b>3 ans</b> au moins de services effectifs depuis la nomination dans le grade de brigadier
	<i>article 15.1-2b</i> avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, <b>RAEP-SUEP</b> (**)) dont le contenu et les modalités sont fixés par l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 du ministre de l'intérieur et du ministre de la fonction publique et être affecté en SUEP (**)	<b>6 ans</b> au moins de services effectifs depuis la nomination dans le grade de brigadier
<b>CHOIX (1/12ème)</b> <i>article 15.2</i>	-	<b>8 ans</b> de services effectifs depuis la nomination dans le grade de brigadier
<b>RETRAITABLES</b> <i>article 15.3</i>	Être âgé de <b>54 ans et demi</b> au moins au cours de l'année <b>2020</b>	<b>2 ans</b> au moins dans l'échelon terminal de brigadier au cours de l'année <b>2020</b>

(\*) La liste des SUEP est définie par arrêté interministériel du 12/01/2010, modifié par l'arrêté du 2 juillet 2014.

(\*\*) La notion de «services effectifs» effectués dans un SUEP implique que les brigadiers sont affectés de manière effective en SUEP et y exercent leurs fonctions.

(\*\*\*) Après validation de leur dossier RAEP-SUEP, puis proposition d'avancement par la CAPI ou CAPL, les brigadiers suivront une formation qualifiante obligatoire de deux semaines dans une structure de formation en Île-de-France, laquelle doit être validée pour permettre une inscription au tableau d'avancement.

# BRIGADIER

Sont promouvables à l'avancement 2020 les collègues qui au **01 janvier 2020** remplissent les conditions ci-dessous :

Voies d'avancement		Conditions statutaires	Durée des services effectifs
OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE (OPJ)		avoir reçu la qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) par arrêté interministériel	<b>4 ans</b> depuis la titularisation
QUALIFICATION BRIGADIER (QB)	article 12.1-1	avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel (QB) dont le contenu et les modalités sont fixés par l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 du ministère de l'intérieur et du ministre chargé de la fonction publique	<b>4 ans</b> depuis la titularisation
SECTEURS ET UNITES D'ENCADREMENT PRIORITAIRES (SUEP) (*) (1/10ème)	article 12.1-2a	avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, RAEP-SUEP) dont le contenu et les modalités sont fixés par l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 du ministre de l'intérieur et du ministre de la fonction publique et être affecté depuis 1 an au moins dans l'un des SUEP (**)	<b>4 ans au moins</b> depuis la titularisation
	article 12.1-2b	avoir satisfait aux obligations d'un examen professionnel (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, RAEP-SUEP) dont le contenu et les modalités sont fixés par l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 du ministre de l'intérieur et du ministre de la fonction publique et être affecté en SUEP (**)	<b>6 ans au moins</b> depuis la titularisation
CHOIX (1/9ème)	article 12.2	-	<b>12 ans</b> depuis la titularisation
SECTEURS DIFFICILES (SD)	article 12.3	Être affecté en secteurs difficiles (SD) les secteurs classés difficiles sont définis par l'arrêté ministériel du 7 janvier 2005	<b>10 ans</b> au moins depuis la titularisation <b>accomplis intégralement en SD</b>
RETRAITABLES	article 12.4	Être âgé de <b>54 ans et demi</b> au moins au cours de l'année <b>2020</b>	<b>2 ans</b> au moins dans l'échelon terminal de GPX au cours de l'année <b>2020</b>

(\*) Liste des SUEP est définie par arrêté interministériel du 12/01/2010, modifié par l'arrêté du 2 juillet 2014.

(\*\*) La notion de « services effectifs » effectués dans un SUEP implique que les gardiens de la paix sont affectés de manière effective en SUEP et y exercent leurs fonctions.

# FIDÈLES À LEUR DEVISE « **SERVIR** »,



les CRS engagées sur ce G7  
ont à nouveau su relever le défi  
de sécuriser Biarritz, Bayonne,...



Employées à tous les niveaux, maintien de l'ordre public, contrôle de zone avec la responsabilité de la zone 0, vidéosurveillance, escortes motorisées des délégations, surveillance points hauts, de l'espace maritime,...

La préparation en amont de la logistique hébergement, restauration, a permis aux CRS de travailler sereinement. Vous pouvez être fiers de votre prestation, ce G7 est une totale réussite sécuritaire.



**E**t pourtant ce niveau d'engagement laisse un goût amer quant à la reconnaissance de notre haute administration, les unités travaillent de plus en plus avec de moins en moins d'effectifs.

Le Ministère de l'Intérieur doit abonder les diverses entités qui composent les CRS afin d'assurer un travail en totale sécurité tout en permettant un équilibre familial et professionnel.

**Entre 2007 et 2019, le nombre de policiers exerçant en CRS est tombé de 13 621 à 10 728 agents, soit une chute de plus de 20% des effectifs.** L'impact considérable n'épargne pas les compagnies autoroutières puisque, dans le cadre de la mise en place de la vacation forte, les 4 compagnies autoroutières parisiennes ainsi que le détachement de Strasbourg ont été « sortis » du dispositif expérimental en raison du manque de personnels.

Selon les termes du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la situation, les missions et les moyens des forces de sécurité, rendu public le 3 juillet 2019, le recrutement en CRS doit être une priorité et l'effort conséquent que cela représente doit être planifié. Afin de retrouver l'organigramme fonctionnel initial des CRS (format de compagnie de 145 personnes), il faudrait recruter 1054 effectifs supplémentaires. Toujours selon le rapport, les effectifs issus du plan de recrutement 2017-2022 devraient être orientés de façon prioritaire vers les compagnies. L'affectation en CRS en sortie d'école de police doit être développée afin de renouveler les effectifs des compagnies.

## Alors « servir »... oui, MAIS À QUEL PRIX ?

Les CRS ont toujours été présents de tout temps, l'engagement sans faille depuis le 17 novembre 2018 en est la preuve. Mais le cruel manque d'effectifs met aujourd'hui nos collègues en danger sur les interventions. Cette situation est inacceptable, le renfort des CRS en sortie d'école est devenu une nécessité absolue et l'UNSA Police exige une réponse concrète face à cette pénurie de moyens.

Pour l'heure, nous tenons à remercier tous les CRS pour leur engagement et leur dévouement durant cet événement exceptionnel qu'ont représenté l'organisation et la sécurisation du G7. Encore une fois, les CRS ont démontré leur professionnalisme, leur capacité d'adaptation aux différentes doléances de l'ensemble des autorités.

Nous avons une pensée singulière envers les CRS parisiennes et leurs renforts extérieurs pour lesquelles le service a été particulièrement éprouvant en tenue N°1.

Comme d'habitude, nous vous sommes reconnaissants, pour l'accueil chaleureux qui nous était réservé lors de nos passages sur les points, nous avons pu ressentir, à cette occasion, la grandeur de la famille UNSA Police.

**Les CRS engagées sur ce G7**

*Vous pouvez être fiers de votre prestation !*



# Retour d'expérience motocyclistes G7

Pour l'UNSA Police, les effectifs engagés en escortes doivent être impérativement affectés à une délégation, ce qui n'était pas le cas lors des réunions préparatoires.

L'UNSA Police demande que l'autorité motocycliste en charge de l'organisation puisse participer aux premières réunions préparatoires pour disposer de suffisamment d'informations et de temps pour préparer la mission.

## EFFECTIFS

Le volume d'effectifs engagé s'est révélé juste suffisant, car très souvent 100% des effectifs étaient engagés à l'instant T. Une réserve était alimentée quotidiennement par des motocyclistes dont la délégation ne faisait pas de déplacement afin de répondre aux nombreuses sollicitations de dernières minutes...

La disponibilité des effectifs et leur réactivité ont permis d'assumer cette charge de travail supplémentaire.

## ACCÈS - SÉCURITÉ

Trois directions de la police nationale et la Gendarmerie Nationale assuraient la garde des points fixes et les consignes concernant la libre circulation des équipes moto n'étaient pas harmonisées.

**La problématique le plus souvent rencontrée par les effectifs motocyclistes a été le franchissement des barrages filtrants au cours des reconnaissances et même durant les escortes des délégations, malgré le marquage spécifique « sticker » sur le pare-brise, visible de loin, indiquant aux effectifs en charge de la sécurité en poste fixe que les véhicules étaient dépollués.**

**Cette problématique aurait pu être évitée si des consignes officielles inter-direction avaient été harmonisées et transmises correctement lors des réunions préparatoires.**

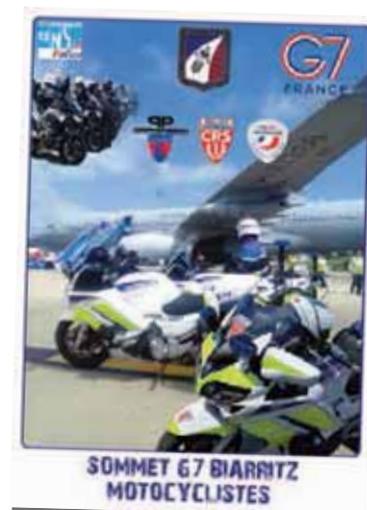
**Les escortes avec délégations ont frôlé l'incident diplomatique à plusieurs reprises !!!**

L'UNSA Police souligne le travail de l'équipe de l'UMZ Sud Ouest et de son Commandement pour son management, et sa demande de lettres nominatives de félicitations.

L'UNSA Police félicite l'ensemble des Motocyclistes engagés sur cet événement, Motocyclistes CRS, Motocyclistes Urbains et Motocyclistes de la Préfecture de Police de Paris pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur efficacité.

L'UNSA Police, à travers ce Retex propose des solutions adaptées au terrain entre la théorie et la pratique...

L'UNSA Police, le syndicalisme réformiste et progressiste au service des Motocyclistes de la Police Nationale.



## LOGISTIQUE

**Les plus gros dysfonctionnements sur le G7 proviennent de l'aspect logistique !!!**

L'UNSA POLICE dénonce l'absence de moyens logistiques pour une très grande majorité des motocyclistes de la Sécurité Publique sur les trajets aller/retour de leur résidence sur le lieu d'emploi, avec des sacs à dos sur leurs épaules ou des sacs de voyage sanglés sur le boîtier radio.

**L'UNSA Police demande que les motocyclistes soient logés sur un même site pour ne pas obérer la capacité opérationnelle du détachement motocycliste et performer leur engagement.**

Des hébergements situés à plus d'une heure de route suite à des vacances de 14 à 16 heures sont inadmissibles et représentent un facteur accidentogène supplémentaire.

Les nombreux déménagements ont également provoqué une fatigue additionnelle et des tensions.

Au cours de leur mission, les effectifs en escorte n'avaient pas de point de pause, les repas proposés étaient sommaires et répétitifs et nos collègues ne disposaient pas de point d'eau.

## MATÉRIEL

**Un dispositif type « CARDO » aurait été un outil efficace sur ce dispositif**, les effectifs ne pouvant communiquer en DIR. Cet appareillage aurait permis une coordination plus efficace et sûre des composantes d'une escorte.

Les effectifs urbains et CRS ne pouvant communiquer sur les mêmes réseaux radio, la généralisation d'un tel équipement permettrait une communication entre les effectifs simple et efficace. ■

**Christophe COUMEL**  
Délégué National Motocycliste

## Yannis, Fred, Wil et Christophe, 4 collègues /copains de la CRS 51 de SARAN s'unissent dans un tour d'Europe à vélo au profit de l'association "Des ailes pour Jules et Louise"



**Ces 4 copains se sont lancés un défi : parcourir 2800 kms à vélo en 2 semaines à travers l'Europe avec pour seul but de sensibiliser l'opinion à une maladie systémique dont sont atteints les trois enfants de Christophe.**

**C**e défi est le reflet de notre vie avec nos enfants et la maladie au quotidien. Très difficile et pourtant on se lève tous les matins pour affronter les cols.

Christophe et Nathalie sont parents de Louise, 17 ans, Jules, 19 ans et Léopold 13 ans, tous les trois sont atteints d'une maladie systémique, une maladie rare qui ne porte pas de nom mais qui touche le système nerveux, digestif, immunitaire, les os, les cartilages et même les organes vitaux.

**Ils vivent au quotidien avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Cette famille est plus qu'unie, ils font cause commune, se battent comme des fous et ont la volonté de réussir.**

Yannis et Christophe ont parcouru 2500 kms sur les 2800 prévus, Fred et Will ont assuré toute la logistique et les suivent en camping-car.

L'objectif était de traverser l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Croatie, l'Italie puis la Suisse avant un retour à Mulhouse, lieu du départ officiel.

Yannis « J'ai toujours voulu traverser l'Europe à vélo. Je voulais aussi aider Christophe dans son combat du quotidien pour ses enfants ».

Yannis est un cycliste aguerri. Il savait que ce défi serait difficile : « sur les 4 premières étapes, on a passé 8 heures par jour sur le vélo, 08h de pluie non stop. On était trempé, frigorifié, ça glissait, c'était dangereux mais on a tenu pour l'association de Christophe ».

### **L'association "Des ailes pour Jules et Louise" :**

Jules, 19 ans, Louise, 17 ans et Léopold, trois frères et sœur ont d'insupportables douleurs dans tout le corps qui les fatigue énormément.

Ils souffrent en permanence, jour et nuit et ne sont véritablement soulagés par aucun traitement. « Louise ne va plus à l'école depuis trois semaines car elle ne dort pas à cause des douleurs. Ces enfants ont un courage extraordinaire. Avec cette course je veux leur rendre hommage », explique Christophe.

« On a créé l'association pour sensibiliser les gens à cette maladie qui embête le mot est faible- le quotidien de nos enfants. Mais on l'a aussi créée pour offrir à nos enfants la possibilité d'égayé leur quotidien. Exemple : un fauteuil électrique indispensable pour leur quotidien coûte 10 000 euros, la Sécurité sociale donne 3 500 euros, la MDPH une partie et une somme importante est à notre charge », raconte Christophe.

Mais plus que l'argent, Christophe tient à ce que le handicap provoqué par la maladie soit pris en charge par les institutions.

« Jules n'a plus d'auxiliaire de vie scolaire cette année car il est entré dans un IUT à la Source qui dépend du ministère de l'enseignement supérieur et non de l'Education nationale. Résultat : ce ministère ne peut pas financer cet accompagnement. C'est absurde et je veux que cela se sache ».

Ils ont pédalé près de 2500 kilomètres en 13 jours, affrontant la pluie, le vent, la montagne, la circulation, le brouillard... Ils ont été presque jusqu'au bout, stoppés par une automobiliste imprudente pourtant ils en avaient du courage,... À se demander où ils ont pu aller chercher toutes ces ressources.

Ils ont vécu quelque chose d'inoubliable, à souffrir et à surmonter cette souffrance, à l'image de l'association qu'ils ont représenté le plus dignement possible.

« Enfin tous nos remerciements à nos sponsors qui nous ont fait confiance. Jamais nous n'avons triché. Nous avons fait même peut-être au delà du raisonnable ! Et merci à vous tous pour vos encouragements, votre soutien....vous nous avez été d'une aide inestimable ».

### **Yannis, Fred, Wiwi et Christophe.**

*Pour 2020, nous comptons réaliser une seconde aventure sur nos vélos à travers l'Europe afin de mettre de nouveau en-avant l'association "des ailes pour Jules et Louise" de notre collègue dont les enfants sont atteints d'une maladie rare handicapante.*

*En effet, après avoir réalisé 2600 kilomètres en 13 jours à travers l'Europe de l'Est cette année, nous allons nous attaquer à la traversée du Royaume uni l'an prochain du Nord au sud, de Douvres à la pointe écossaise.*

***"Nous espérons vivement compter encore une fois sur votre soutien pour mener à bien ce projet".***

**Ci joints, quelques clichés et liens de notre périple européen 2019 avec le logo Unsa.**

#### **Liens :**

<https://www.facebook.com/Tour-dEurope-%C3%A0-v%C3%A9lo-pour-Jules-et-Louise-414518769085544/>

[https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/loiret-quatre-crs-traversent-europe-velo-au-profit-association-ailes-jules-louise-1673731.html?fbclid=IwAR0VRD56KvHVGfHO9dH4ikSzxBradE7tfrZu6CvP5XxPhy3-6\\_zpSVKEy4](https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/loiret-quatre-crs-traversent-europe-velo-au-profit-association-ailes-jules-louise-1673731.html?fbclid=IwAR0VRD56KvHVGfHO9dH4ikSzxBradE7tfrZu6CvP5XxPhy3-6_zpSVKEy4)



# Nageurs Sauveteurs une vocation avant tout !



55 sauvetages avec réanimation, 1963 personnes sauvées, 1146 actions de secourisme, 423 infractions maritimes relevées, 472 infractions de droit commun traitées. Voici en quelques chiffres le bilan des activités judiciaires et de sauvetages réalisé par les 295 fonctionnaires nageurs sauveteurs des CRS durant la saison 2019 qui souligne la mission régalienne de nos spécialistes.



Cette année encore, ces sauveteurs ont fait montre de rectitude et professionnalisme, porte étendard de cette spécialité qui fait la fierté et la vitrine de la maison CRS.

La saison 2020 se profile déjà à l'horizon avec des changements notables, fruits d'une concertation entre les différents services de la direction centrale des CRS, du BSRMS central et des BSRMS zonaux associés aux organisations syndicales représentatives.

L'UNSA police force de proposition a pris position afin d'intégrer les majors de police dans la nouvelle nomenclature estivale sous certaines conditions d'exclusion comme les majors employés en tant chef de section, chef SMS, major compagnie ou major RULP.

Position adoptée afin de corriger une injustice notable d'avoir à choisir entre l'avancement et l'exercice de la mission estivale. Ceux autorisés à passer les tests seront positionnés dans la liste commune des brigadiers chefs. Ils ne pourront postuler, pour la saison 2020, que sur des postes de chef de plage laissés vacants.

## ➤ Autres évolutions importantes pour la spécialité :

- Les fonctions de chef de poste seront assurées par les fonctionnaires employés en tant qu'équipier durant au minimum deux saisons.
- Les fonctions de chef de plage, les fonctionnaires devront avoir remplis deux saisons en qualité de chef de poste ou six saisons en tant qu'équipier.

## ➤ Pour les communes employant :

- Deux fonctionnaires, elles n'auront aucuns gradés
- Trois ou quatre fonctionnaires, un gradé
- Cinq fonctionnaires, deux gradés
- Six fonctionnaires et plus, trois gradés

Pour le contingentement limitant le nombre de fonctionnaire par unité, il est désormais suspendu et les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un des brevets ou diplômes d'état (1er tests) seront autorisés à passer les tests pour une affectation à l'occasion de la saison sous réserve d'avoir complété leurs formations ou qualifications requises.

Ce panel de nouveautés avec ces différents changements sera mis en place dès la saison 2020.

L'UNSA police a participé activement à la mise en place de ces dispositions et se félicite de cette clarté et visibilité dues à la célérité et promptitude des différents services consultés.

" là ou est la mer, là sont les poissons"...

L'UNSA police militera toujours pour la pérennisation de cette belle et noble spécialité et accentuera ses forces afin d'investir et sécuriser en tout lieu, en tout temps le littoral français.

Avec la menace terroriste omniprésente sur notre territoire, le maintien des Nageurs Sauveteurs CRS, armés sur nos plages, est indispensable.

**La sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, l'UNSA police l'a bien compris.** ■

# Enquêteurs Financiers

Dans le magazine n°14 consacré notamment à la « Crise dans la police », était évoqué nos différents métiers qui subissent des crises profondes s'installant durablement et pour lesquelles rien ne semble pouvoir évoluer.

Dans son rôle de représentant du personnel, l'UNSA Police s'active sans cesse en proposant, en demandant, en échangeant, en se concertant pour bouger ces lignes invisibles de l'action publique.

Philippe CAPON rappelait « *Les syndicats sont là pour leur fournir leurs propositions, voire, dans certains cas, forcer ces décisions en entamant des bras de fer. Mais la décision est un acte politique.* »

Aujourd'hui il convient d'ouvrir une page particulière sur l'une des missions de la police nationale qui emploie nos collègues les enquêteurs financiers.

Méconnus, on ne les entend pas souvent, mais leur situation est suffisamment grave pour y porter une lumière soutenue.

L'UNSA POLICE a déjà commencé en proposant et partageant avec les magistrats et les parlementaires des revendications légitimes et incontournables.



## Qui sont-ils ? Combien sont-ils ?

David Vincent les a rencontrés !

**Qui sont ces OPJ qui, non seulement supportent les affres d'une procédure judiciaire sans cesse complexifiée mais acceptent d'enquêter sur une délinquance intouchable ?**

Le 12/12/2018, un référé n°S2018-3520 de la Cour des Comptes envoyait un premier coup de semonce au gouvernement en examinant les moyens consacrés à la lutte contre la délinquance économique et financière. Elle pointait les qualités déficientes de l'organisation et des moyens.

Malheureusement centrée sur les officiers et commissaires, elle occultait le corps d'encadrement et d'application. Elle avait l'avantage de rappeler que ces enquêtes étaient traitées tant par nos collègues des commissariats que par ceux des sûretés départementales. Ces derniers, souvent, sans aucune formation en la matière doivent se débrouiller avec les moyens du bord (article 22 fait comme tu peux).

Ensuite il rappelait l'absence de formation initiale de cette matière pour les officiers et les commissaires de police qui pour certains manifestent dans leur carrière peu d'engouement pour la matière et pour le diplôme de l'IMEF (investigateur en matière économique et financière) alors qu'ils intègrent une financière (effet boulet au pied ou effet d'une discipline honteuse).

Le deuxième coup de semonce est un rapport explosif de deux parlementaires remis le 28 mars 2019 sur l'évaluation de la lutte contre la **délinquance financière : le constat est accablant.**

Ce rapport met d'abord en évidence la dispersion et l'insuffisance des forces en charge de la lutte contre la délinquance financière.

Les effectifs au sein de la SP sont importants mais les CSP n'ont ni le temps ni les moyens pour traiter ce genre de dossiers. Dans les Sûretés départementales c'est 34 unités financières. Elles traitent la plus grande part des escroqueries et fraudes aux moyens de paiements avec un taux d'élucidation faible. Ces dossiers ne sont pas la priorité de notre administration.

Pour les DIPJ, les chiffres s'affinent : 512 agents appartenant au SRPJ ou DIPJ en région s'occupent des dossiers les plus complexes et 600 enquêteurs à Paris répartis dans l'ensemble des administrations.

Là comme ailleurs ce ne sont pas des enquêtes prioritaires. Elles sont souvent une source de problèmes significatifs pour les directeurs de SRPJ ou DIPJ qui doivent à la fois nourrir leur hiérarchie d'informations et gérer les potentats locaux.

Ce rapport appuie là où ça fait mal. **Carence d'effectifs**, mauvaises répartitions des forces sur le territoire et absence de cohérence globale. Un exemple sur Lyon, les effectifs diminuent chroniquement, ce qui s'explique par **un ras le bol et une création successive incohérente de nouvelles entités à effectif constant**.

### Nos revendications

- Des effectifs supplémentaires incontournables.
- Une formation digne de ce nom pour les collègues de sécurité publique parfois isolés.
- Une formation continue avec des professionnels du secteur.



### Quels sont les enjeux ?

**L'enjeu est fondamental mais il se noie** au milieu des autres crises qui secouent notre société dans l'intérêt de certains.

Ces infractions sont vécues comme une fatalité pour bon nombre, en raison : **d'infractions parfois sans victime bien définie, d'une hiérarchie policière parfois sans conviction, d'une justice souvent sans réponse appropriée.**

Pour autant les coûts financiers sont largement supérieurs à l'ensemble des autres infractions réunies. En 2017, l'économie souterraine c'est 12,6% du PIB, le blanchiment c'est 325,5 milliards d'euros. Les chiffres donnent le tournis.

On ne peut nier les avancées sur le sujet : les juridictions spécialisées, TRACFIN, les Pôles d'identification des avoirs criminels mais comme le rapport l'explique, les services publics risquent la thrombose.

**« Un intellectuel assis va moins loin qu'un con qui marche » Audiard.**

Pire, les observateurs de terrain ne cessent d'expliquer que la machine est déjà enrayée. L'exemple des chemins de délestage sans issus lorsque les enquêtes économiques et financières refusées par les DEF échouent sur le bureau d'un collègue de commissariat ou bien, encore, la multiplicité des missions au sein des brigades financières à effectif constant.

Au-delà de la réponse judiciaire souvent aphone, la délinquance s'améliore et s'adapte plus vite aux technologies et aux évolutions législatives que la justice et notre administration. Personne n'est dupe, nous attrapons les moins malins ou ceux qui ont tellement abusé du système qu'ils se croient intouchables.

Le rapport parlementaire, une nouvelle fois, est très clair, une augmentation globale des faits déclarés ou constatés en deçà de la réalité des infractions : fraude au moyen de paiement, nouvelles escroqueries, fraudes sociales et fiscales, atteinte à la probité et corruption d'agents publics étrangers, les infractions reposant largement sur le numérique.

Heureusement l'Europe nous permet de belles avancées, après l'évolution significative de la procédure pénale, la revoilà qui nous impose d'intégrer dans la comptabilité publique certains faits criminels L'institut statistique estime que l'apport du trafic de stupéfiants au PIB est de 2,7 milliards d'euros en 2017. Soit 0,12% de la richesse nationale produite. Remercions nos collègues financiers qui s'occupent du blanchiment, ils permettent un calcul plus fiable et plus précis de ces richesses produites par nos trafiquants. Le rapport parlementaire, une nouvelle fois est très clair : les faits déclarés ou constatés sont en deçà du nombre réel d'infractions commises.

Vous l'avez bien compris, la guerre on ne l'a pas gagnée. Comme tous nos collègues, les enquêteurs financiers sont sous équipés, en sous nombre, en butte à une procédure judiciaire complexe, confrontés à des enquêtes très techniques et des parties coriaces souvent mieux au fait de la matière, capables de se payer les meilleurs avocats, La hiérarchie est parfois aux abonnés absents analysant l'opportunité comptable de l'opération et fuyant les retours de flamme. Nos collègues hallucinent toujours de l'absence d'affaires d'envergure sur les métropoles françaises ; le silence est d'or...

La réponse judiciaire neurasthénique termine ce tableau conduisant nos collègues à une frustration profonde.

## SILENCE DES ENQUÊTEURS FINANCIERS



**Alors pourquoi les enquêteurs financiers restent-ils muets ?** Plusieurs raisons gouvernent ce comportement des enquêteurs financiers : le syndrome du nanti, sa représentativité au sein des forces de l'ordre, sa valorisation au sein des DIPJ.

La première raison est le syndrome du nanti. Leur volonté d'intégrer un service de haute technicité les conduit très souvent dans l'impasse des faux privilégiés. Comment peut-on se plaindre alors que nos collègues en police secours sont dans une "*merde folle*" ? Or les deux vérités coexistent. Quel que soit l'endroit où l'on se trouve quand on a le sentiment de ne pas être à la hauteur ou bien de ne servir à rien, il devient très difficile d'avancer. C'est la perte de sens !

Les enquêteurs financiers n'ont certainement pas à rougir de la qualité de leur engagement. Tout d'abord, la procédure économique et financière demande une exigence soutenue : des connaissances dans de nombreux domaines.

Ce qui les distingue des OPJ classiques, c'est bien la nature des objectifs poursuivis. Les mis en cause peuvent effectivement provenir de la délinquance traditionnelle mais très souvent il s'agit de chefs d'entreprise, de leaders dans un domaine politique, social, financier, sportif, de notables en un mot de cols blancs dont la capacité n'est pas à mettre en doute et tout manquement peut se retourner contre vous.

La deuxième raison tient au nombre des enquêteurs en France. Peu nombreux, ils ont le sentiment que leur représentativité faible ne leur permette pas d'être entendus, de manifester leur colère et les limites de leur mission toujours plus importantes. Ils font souvent le choix du silence jusqu'à abandonner leur conviction alors qu'il s'agissait pour bon nombre de très bons enquêteurs qui se sont forgés sur le terrain à la plus dure des délinquances.

On trouve la troisième raison au sein même des DIPJ et SRPJ, c'est la valorisation des enquêteurs financiers parmi leurs effectifs. La PJ est restée depuis longtemps sur des concepts très archaïques. Le vrai policier, le policier authentique est celui de la division criminelle, de la BRB. Une échelle de valeur s'est installée insidieuse à force de négliger ces enquêteurs et d'autres, à force de ne pas leur rendre les honneurs, à force de prioriser certains services plus que d'autres. Rarement mis à l'honneur, on pense que l'interpellation d'un col blanc c'est petit four et vin effervescent. Que nenni l'affrontement va se faire avec tous les outils à disposition des mis en causes : avocats, professionnels des finances et du droit, le réseau, votre hiérarchie, sa notoriété, les médias.

Nous espérons que le nouveau DCPJ, M. Jérôme BONNET pourra manifester de l'intérêt pour les financiers et bouger cette conception étriquée de notre maison.

### UNE CRISE DES VOCATIONS DES SOLUTIONS



En tout cas ces deux documents majeurs, le référé de la cour des comptes et ce rapport parlementaire sont unanimes : une crise des vocations.

Le sous-directeur de la police financière parisienne déclarait au comité d'évaluation de la lutte contre la délinquance financière : « *La désaffectation touche tous les corps... Les candidatures se raréfient et les départs se multiplient. Les gardiens ont l'impression qu'ils seront durablement pénalisés à l'avancement. Les gradés les plus expérimentés se sentent enfin victimes d'un plafond de verre* ».

L'administration ne doit pas se limiter dans ces observations car la crise des vocations, c'est tout ce que nous venons d'évoquer.

#### **Ces sentiments sont effectivement préjudiciables à la fidélisation des personnels.**

Le rapport parlementaire établissait, à l'issue de nombreux entretiens avec l'ensemble des composantes de l'administration en charge de ces missions, que cette situation était très préoccupante. Elle appelle une réaction de la part des pouvoirs publics qui doivent s'attacher à revaloriser l'image de la police financière, ce qui passe par des réformes organisationnelles mais aussi par une politique de ressources humaines ambitieuse qui traite tous les aspects du problème : la formation, initiale et continue, les conditions d'avancement, et le régime indemnitaire.

Pour montrer sa détermination, les parlementaires ont proposé :

- Imposer un engagement de maintien dans le poste d'une durée de trois ans pour les fonctionnaires ayant bénéficié d'un stage IMEF.
  - Une adaptation des conditions d'avancement, notamment à partir du grade de brigadier, un accès possible au grade supérieur sur place, devrait être étudiée, afin d'éviter les demandes de mutation simplement motivées pour des raisons de carrière.
  - Une prime de technicité pourrait être créée afin de renforcer l'attractivité de ces affectations. La gendarmerie dispose ainsi d'une prime de 200 euros mensuels pour les sous-officiers formés à la police financière et qui comptent plus de cinq ans d'ancienneté dans le poste. Il pourrait être envisagé d'instituer un dispositif comparable pour la police judiciaire.
- Nos collègues gendarmes n'ont pas perdu le nord. Profitant d'un dispositif datant de 1954. Leur administration a su réactiver un dispositif pour valoriser et fidéliser ses sous-officiers.

M. Thomas de RICOLFIS, nouveau directeur de la lutte contre la criminalité financière déclarait publiquement vouloir « mettre en place une vraie filière, qui va créer un sentiment d'appartenance et de valorisation du travail des policiers.

**L'UNSA POLICE compte évidemment sur ses actes. ■**

## Nos revendications

- Rencontrer M. DE RICOLFIS.
- S'assurer que les propositions soient effectives comme la prime de haute technicité. ■

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



**Yann BAUZIN  
et Eric PASTRE**

# Fidélisation Ile-de-France

**Ne parlons plus de fidélisation, mais plutôt de prise d'otage statutaire des gradés et des gardiens de la paix affectés en sortie d'école sur la plateforme parisienne avec l'obligation d'effectuer 8 ans dans leur première région administrative.**



**P**our la 7<sup>ème</sup> année consécutive, un sondage auprès des cadres Franciliens révèle que 8 personnes sur 10 expriment leur désir de quitter Paris pour vivre en région. (*Sondage Cadremploi*)

Le salaire moyen d'un cadre en Île-de-France est de 5195€ net/mois et pourtant le coût de la vie en Ile-de-France reste pour 79% d'entre eux la principale préoccupation. Vient ensuite le stress de cette vie dans cette hyper urbanisation qui recueille 69% d'insatisfaction pour cette catégorie socio-professionnelle.

Alors que devons-nous en conclure pour l'écrasante majorité des policiers qui ne verront jamais de rémunération à 5000 euros mensuels et qui, en plus du stress de l'hyperurbanisation, supportent l'extrême pénibilité liée à l'exercice de leur métier précisément sur la région Ile de France.

Ce sentiment nous le connaissons particulièrement auprès de nos collègues de la plaque parisienne. Entre projets avortés par l'administration et discours de bonnes intentions, cela fait plusieurs années que l'UNSA Police Île-de-France dénonce l'absence d'une réelle politique de fidélisation francilienne.

Dans le cadre du protocole de décembre 2018, l'UNSA Police faisait acter la question de la fidélisation dont nous attendons toujours l'élaboration d'un réel projet concerté malgré les engagements du directeur général de la police nationale dans un courrier datant du 25 février 2019.

Le coût de la vie parisienne, les difficultés de logement, les temps de repos non respectés, le sous-effectif, les défaillances du management, les temps de transport sont autant de difficultés qui s'accumulent et poussent nos collègues au découragement.

Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir échapper

à ces conditions d'exercice et de vie, ils envisagent comme alternative la disponibilité, le détachement, la mutation dérogatoire, la démission...

La fidélisation contrainte de cinq ou huit ans en Île-de-France doit être abandonnée par l'administration, ce système étant synonyme de risques psychosociaux.

Les postes attribués à la 250<sup>ème</sup> promotion d'élèves Gardien de la Paix en est un nouvel exemple déjà dénoncé par l'UNSA Police. Plus de 40 postes offerts pour Lyon, 30 pour Lille, plus de 35 pour Grenoble, sans oublier Marseille, Chartres, Calais, Bayonne, Lorient, Cavaillon... divers en Police aux Frontières et en Compagnies Républicaines de Sécurité, dont certains de ces postes étaient nomenclaturés « *susceptibles d'être vacants* » sur le mouvement polyvalent 2019 ! C'est inacceptable et inexplicable.

Les protocoles 2016 et 2018 ont permis de réelles avancées pour les policiers au sein de la Fonction Publique, pour autant les préoccupations et les évolutions attendues par les policiers franciliens n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes. L'exercice de notre métier et la vie en Île-de-France est atypique cela engendre de nombreux sacrifices de la part de nos collègues, exigeant ainsi de la reconnaissance et des avancées concrètes.

Une gestion RH cohérente de la mobilité et la volonté de porter un réel projet de fidélisation pour les policiers franciliens restent une priorité et un réel défi pour l'UNSA Police.

**Nous n'abandonnerons pas notre objectif tant que les policiers d'Île-de-France ne seront pas entendus ! ■**

**Stéphane IMMERY**

Paris IDF



## EXPÉRIMENTATION 11h08/12h08 : La pause s'impose !

La police nationale a largement dépassé les limites de sa capacité opérationnelle. Les forces de l'ordre sont sans cesse mobilisées depuis les attentats de 2015, les multiples missions qui leur sont confiées, ont franchi un cap d'une ampleur jamais atteint. La situation actuelle, notamment avec les prochains mouvements sociaux pressentis, ne laisse présager aucune embellie. La colère est latente dans nos rangs, les policiers sont à bout de souffle. Ils ne supportent plus leurs conditions de travail, particulièrement leurs cycles de travail actuels, rendus anarchiques de par les rappels incessants, les heures supplémentaires récurrentes...

### Alors l'UNSA POLICE porte ses exigences :



- L'obligation de la consultation des CT départementaux préalablement à toute expérimentation afin d'établir les conditions matérielles et logistiques nécessaires (bornages, temps de pause organisation des services, etc).
- Le suivi par le CHSCT compétent sur toute la période d'expérimentation pour tous les sites retenus.
- La sanctuarisation d'un temps de pause de 30 minutes.
- La mise à disposition d'espaces sociaux de restauration et de pauses conformes aux normes actuelles d'hygiène, de sécurité et de confort, dans tous les services de police.

L'expérimentation des cycles de travail en 11h08 et 12h08, a débuté le 16 septembre dernier. Près de 2800 collègues sont concernés, affectés dans : 154 unités de la DCSP, 6 unités de la DCPAF et 8 unités de la Préfecture de Police. Cette expérimentation qui donne la parole aux agents concernés est suivie par la Médecine de prévention sur l'aspect physiologique tandis que l'IGPN procède à un audit au cours de la phase d'expérimentation.

L'UNSA Police a engagé un suivi rapproché, en lien avec la médecine de prévention, de cette expérimentation car même si les cycles retenus ont l'avantage de proposer un week-end de repos de 3 jours toutes les 2 semaines, la durée des vacances mérite une attention particulière.

Une vacation de 12h08, représente un temps de travail important sur une journée de 24h où il faut encore, après une longue journée, pouvoir subvenir aux

besoins et attentes de son foyer. Même si nous sommes soumis aux aléas des « Appels 17 », l'organisation du service, des missions et des patrouilles doit en tenir compte. Il en va de la vigilance de chacun et donc de la sécurité en intervention. Dans certains cas, le bornage des vacations va couvrir deux créneaux horaires de repas. Les modifications contenues dans le nouvel Arrêté Portant Organisation du Temps de Travail stipulent que le temps de pause, pour 6 heures de travail, est d'une durée minimale de 20 minutes.

L'UNSA Police a effectué plusieurs recherches et questionné l'ensemble du corps médical et des nutritionnistes qui sont unanimes sur la question de la prise de repas, il doit s'effectuer **en 30 minutes minimum**. Ces éléments factuels, gages de bien-être, mettent en avant qu'il appartient aux chefs des unités concernées de prendre en compte ces temps de repas pour adapter en conséquence les pauses, le nouvel arrêté prévoit ces modalités.

Dans une nouvelle ère où les fonctionnaires de police vont passer plus de la moitié de la journée sur leur lieu de travail où le degré d'attention doit toujours être soutenu, nous nous interrogeons sur le développement des techniques d'optimisation du potentiel (les TOP), recommandées par madame JULIEN, Directrice de l'Inspection Générale de la Police Nationale, plus particulièrement en ce qui concerne la sieste. Même si cette pratique est déjà mise en œuvre dans de nombreuses grandes entreprises outre atlantique ainsi que dans des entreprises « made in France » avangardistes sur le plan du bien être et du management plus libéré, pouvons-nous caresser l'espoir de voir ces pratiques se développer dans notre institution ? Hélas, nous sommes encore loin du jour où la sieste régénératrice sera acceptée de tous.

**Nous nous permettons toutefois de poser la question : Une expérimentation est-elle prévue ?**

**En quête d'une réponse positive, cela passera par le développement de salles de repos adaptées.**

**La nécessité des pauses**, met souvent en évidence le manque d'infrastructures permettant aux équipages de se ressourcer. Si ce régime cyclique rencontre l'adhésion des personnels et se pérennise, il deviendra nécessaire d'adapter nos structures afin que les fonctionnaires de police puissent bénéficier de salles de repos digne des temps modernes. Il ne s'agit là que d'une modeste contribution demandée à notre administration mais là encore il va falloir patienter... ■

**Le Pôle Province Dom Com**

# LES PRESTATIONS SOCIALES

## Les chèques vacances & les E-Chèque-Vacances

Proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le Chèque-Vacances et l'e-Chèque-Vacances sont des prestations d'aide aux loisirs et aux vacances.

Ces titres permettent de financer en douceur son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

### ➤ Chèque-Vacances,

la meilleure solution pour augmenter votre pouvoir d'évasion.

#### Les atouts :

- Accepté chez plus de 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs ;
- Hébergement ;
- Voyages et Transport ;
- Culture et Découverte ;
- Loisirs Sportifs ;
- Restauration ;
- Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne ;
- Nominatif, il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire ;
- Disponible en coupures de 10, 20, 25 et 50€ ;
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur [ancv.com](http://ancv.com) (un Chèque-Vacances émis en 2016 est valable jusqu'au 31 décembre 2018).

#### Qui est éligible :

Tous les agents de l'État quel que soit leur statut (élèves, stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis et pensionnés), sous conditions de ressources (revenu fiscal de référence).

#### Comment l'obtenir :

Un dossier dématérialisé à instruire et pièces justificatives à fournir. Tous renseignements utiles et mode d'emploi sur le site : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

#### Où l'utiliser ?

Rendez vous sur [guide.ancv.com](http://guide.ancv.com)

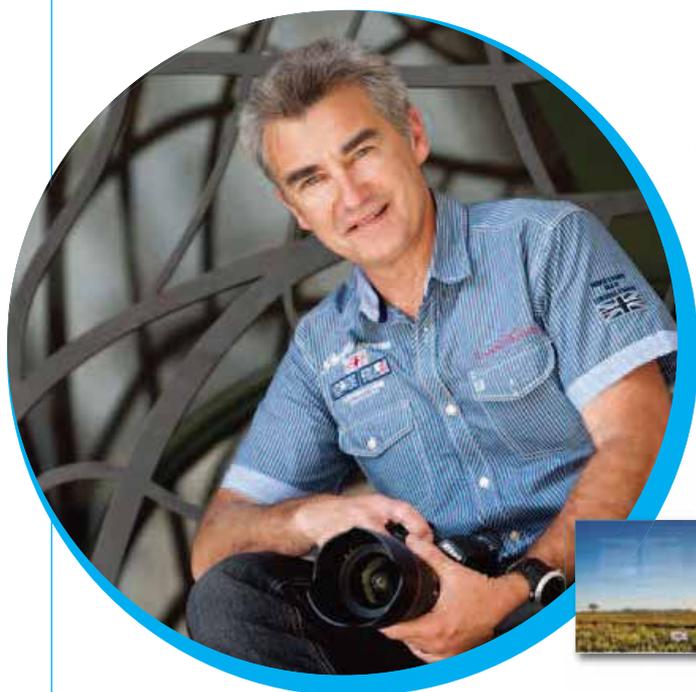


### ➤ E-Chèque-Vacances,

le nouveau produit de la gamme cheque-vacances 100% internet.

#### Les atouts :

- Facile et simple d'utilisation : e-Chèque-Vacances est la solution pour payer vos vacances et vos loisirs exclusivement sur Internet ;
- Sécurité : les achats sont sécurisés par un système de code à gratter ;
- Rapidité : Un paiement validé directement en ligne ;
- Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne ;
- Nominatif, il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire ;
- Disponible en coupures de 60€ ;
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com) (un e-Chèque-Vacances émis en 2016 est valable jusqu'au 31 décembre 2018).



# Portrait de Gérard FAYET,

*un policier  
passionné de sport,  
de nature et de photographie.*



**A**près avoir effectué sa scolarité en qualité d'élève gardien de la paix à l'école de Chatel Guyon en 1994, notre collègue il a été affecté à la Préfecture de Police de PARIS. Originaire du Puy de Dôme, il a profité d'une ouverture de poste profilé à la SDMA de Clermont Ferrand, centre de production matériels audiovisuels, pour retrouver sa région de cœur. Depuis 2005, il exerce en qualité de photographe et de formateur pour les services opérationnels.

**Gérard FAYET est né à Clermont - Ferrand, le 2 mai 1966. Brigadier-Chef à la Sous-Direction des Méthodes et de l'Appui de Clermont Ferrand, (ex INF), Gérard est un sportif accompli, un photographe professionnel, mais aussi un amoureux de nature, d'écologie, particulièrement investi dans le domaine associatif.**

Sa passion pour la photographie est née en 1995 à Paris. Il a ensuite eu la chance d'assister à l'exposition photo de Yann Arthus Bertrand en l'an 2000 au Jardin du Luxembourg à Paris. C'est alors qu'il a perçu le besoin de préserver et protéger notre planète.

Il publie son 1<sup>er</sup> livre photo en 2010 intitulé « *regards croisés* ». En 2012, la rencontre d'un grand reporter lui permet de publier un nouvel ouvrage intitulé « *les volcans d'auvergne en montgolfière* ». Il a également publié un livre magnifique à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition de St Exupéry, en forme d'hommage rendu à un homme d'exception qui intègre les différentes facettes d'une vie intense, (écrivain, pilote de guerre, journaliste, dessinateur, inventeur...).

En 2005, Clermont Ferrand a accueilli le centenaire de la coupe Gordon Bennet, un événement de renommée internationale avec 150 véhicules d'exception exposés au pied du Puy de Dôme, et sur le mythique circuit de Charade. C'était l'occasion rêvée pour Gérard de faire des rencontres extraordinaires de passionnés par le domaine de la photographie au point de l'ériger en véritable art.

Neuf livres ont été édités à ce jour dont six sur la région Auvergne. Pour les amoureux de photographies, il essaye de sublimer l'image à travers des livres d'art, créés en édition limitée et véritables objets d'exception.

En 2008, lors d'un d'entraînement trail en préparation de l'UTMB (ultra trail du Mont Blanc), Gérard fait la connaissance d'un aérostier et découvre la splendeur de la chaîne des puys en vue aérienne à 360°. C'est en quelque sorte une révélation et depuis, il pratique la photo aérienne en montgolfière, avion, ULM et parapente sur toute la France, attiré par la découverte de ses richesses naturelles et culturelles souvent classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son terrain de jeu préféré reste la région Auvergne et le Puy de Dôme en particulier.

Sa seconde passion, la course à pied, lui est venue à la naissance de sa fille, il s'est rapidement inscrit sur des marathons dont bien évidemment celui de Paris. De retour en Auvergne, il a poursuivi sa passion et s'est naturellement porté sur le trail dans la chaîne des puys.

Voilà désormais 20 ans de course à pied, près de 200 trails dont l'Ultra Trail du Mont Blanc parcouru à trois reprises, sur une distance de 166 kms, également 4 fois à l'arrivée des 100 kms de Millau.

Amoureux de sport, de nature, de liberté et d'évasion, le trail lui a permis trouver le parfait équilibre entre sa passion pour la photo et le goût pour l'aventure et l'exploration.

Il est membre actif d'une association de sportifs nature, appelée « *Générosi trail* » dont l'objectif est de faire découvrir aux personnes à mobilité réduite les Parcs des volcans d'Auvergne et du Livradois Forez.

En 2014, l'association a organisé une rando course de 514 kms, avec 15 000 mètres de D+, et sept jours de course à travers le Parc des volcans (Puy de Dôme, Puy de Sancy, Puy Mary) et a récolté des fonds pour l'achat de joëlettes et pour des activités loisirs pour les jeunes enfants handicapés, (vols en parapente). L'événement a été parrainé par Thomas LOR BLANCHET, champion du monde de Trail.

En 2017, l'association a organisé la rando course « *Ent'raid* », en Livradois Forez, course de trois jours sur 85 kms, 3500 mètres de D+, entre Ambert et Montbrison, toujours pour récolter des fonds pour les enfants handicapés. L'événement a bénéficié de la présence exceptionnelle de Dorine BOURNETON handicapée, première femme au Monde de voltige aérienne et marraine d'honneur de notre association. Dorine et Baptiste, enfant handicapé, ont participé aux trois jours de course.

L'association prépare un nouveau raid de grande ampleur en 2020 qui pourrait conduire jusqu'au pied du Mont Blanc.

Aujourd'hui, Gérard FAYET a la volonté de courir utile et solidaire. Ces années sportives et artistiques passées au contact permanent de la nature, lui ont fait prendre conscience de l'urgence à protéger notre planète TERRE et d'alerter par l'image le plus large public sur son dérèglement climatique.



Dans son livre « planète fragile », de nombreux experts témoignent de l'obligation à trouver des solutions immédiates à la hausse des températures, à la disparition d'espèces animales, à la montée des eaux qui va entraîner le déplacement de populations. Nous pouvons citer, entre autres, Maud FONTENOY (navigatrice), Jean Yves LE GALL (Président du centre national d'études spatiales), Régis MARCON (Chef étoilé et cuisinier de la nature), Bertrand PICCARD (pilote de Solar Impulse), Heidi SEVESTRE (docteur en glaciologie).

Et Gérard FAYET de conclure :

**« Nicolas HULOT qui a préfacé l'ouvrage nous dit que l'homme a un rôle majeur à jouer pour la conservation de notre planète. A nous de transformer nos faiblesses en opportunité et en atout pour notre avenir.**

**Je m'attache dans ce livre à présenter les grands enjeux écologiques pour les générations futures, afin de sensibiliser les lecteurs à ces questions fondamentales sur le futur de l'humanité ».**





# LE DÉSESPOIR : faisons le reculer !

L'an 2019 n'est pas achevé et nous déplorons plus de 200 suicides d'agriculteurs. Un silence coupable pèse sur ce désastre. Comment des femmes et des hommes engagés dans une profession digne et vitale pour l'économie de la France ont-ils pu descendre aux enfers sans que les responsables politiques, les médias, les professions de santé n'aient rien vu, rien alerté, rien pu faire ?

Pouvons-nous abandonner ceux qui nourrissent nos familles, entretiennent les paysages de notre France et qui subissent de plein fouet les conséquences d'une mondialisation cruelle ?

Pourquoi les tenons-nous responsables maintenant d'actes de pollution, alors que nous n'avons eu de

cesse que de réclamer plus de produits, toujours moins chers !!!

Perdus dans leurs immensités vertes, ils n'ont eu aucun secours ! Pas de marches blanches pour eux ni de mobilisation pour leur tendre la main ! Seulement des condamnations toujours plus fortes sur l'utilisation de pesticides et le mépris de la condition animale... Ils ont été abandonnés par les banques, étranglés par les intermédiaires de la distribution, délaissés par les organisations représentatives.

Alors, à bout de fatigue, honteux de leurs dettes, et malgré l'amour qu'ils portent à leurs familles, un jour ils ont décidé d'en finir !

## Honte à cette société déshumanisée !

Les Policiers sont loin des campagnes, mais ils sont souvent issus de ce peuple qui conserve dans son grenier les valeurs de courage et d'engagement. Eux aussi sont inscrits cette année dans le triste et odieux podium des professions où le suicide fait des ravages.

Le 2 octobre dernier nous étions plusieurs dizaines de milliers, Place de la Bastille pour mobiliser nos autorités sur ce Drame !

Nous avons aussi identifié les causes émergentes de ce fléau : fatigue, pression des charges, déconsidération, harcèlement, haine ouverte, hier celle des délinquants, aujourd'hui celle des anarchistes et factieux qui usent de rumeurs et de mensonges pour salir notre profession et entraîner notre République dans un chaos révolutionnaire.

Naturellement notre réaction est vive et communautaire, la famille serre les coudes. Nous nous rassemblons pour obtenir des décisions, des actes, des changements, pas des paroles vaines, des promesses sans lendemain, des chiffres réducteurs !

Nous avons des propositions. Nous, les vétérans, nous souhaitons participer au débat et aider.

**Nous appelons les organisations syndicales à nous entendre.**

Ensemble sans démagogie, sans enclaves, mais solidairement, sincèrement nous allons faire barrage

à ces horreurs. **Faisons le serment de sauver du désespoir ceux qui nous protègent.** Depuis trop longtemps les charges se sont accumulées, comme si le Policier était responsable de tout, compétent pour tout, et taillable et corvéable à merci.

Les réformes profondes attendues doivent être ambitieuses. Les Policiers doivent être reconnus au regard de leur engagement à défendre la République et nos concitoyens contre tous les dangers !

Les Policiers de France ont droit à la protection de la République. Faisons cesser les agressions par des décisions de justice ! Arrêtons les lynchages médiatiques et respectons la présomption d'innocence. Redonnons aux Policiers le respect et la fierté. Faisons vite, le temps presse mais ne bâclons pas une énième « réforme cataplasme ».

**Nous appelons solennellement les organisations représentatives à maintenir leur union du 2 octobre pour construire et défendre un projet qui redonnera l'ESPOIR à nos jeunes collègues !**

Dans ce but nous savons que nous pouvons compter sur l'UNSA pour appeler les futurs retraités à nous rejoindre, et nous apprécions que l'UNSA nous accorde là où c'est possible, des sièges dans les commissions locales d'actions sociales ! ■

**Serge CRASTES**  
Le Rédacteur en Chef



## UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE

42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : unrp.com

✉ contact@unrp.com

### BULLETIN de PRÉ-ADHÉSION

Et d'abonnement à la revue « Retraités Police »  
A retourner à l'adresse ci-dessus.

**Situation de Famille :**  Marié(e) -  Célibataire -  Divorcé(e) -  Veuf(ve)  
 Autre

**NOM :** .....

**NOM de Jeune Fille :** .....

**Prénoms :** ..... **Date de Naissance :** .....

..... **Lieu de Naissance :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

☎ : ..... 📠 : .....

**E-mail :** .....

**Dernière Ville d'Affectation :** .....

**Service :** .....

**Grade :** ..... **Date de Retraite :** .....

Je prends note que dès réception de cette demande de PRÉ-ADHÉSION il me sera adressé un bulletin d'adhésion de la section la plus proche de mon domicile, dans lequel d'autres renseignements me seront demandés et dont le montant de la cotisation annuelle me sera communiqué.

Fait à ..... le .....

Signature

En vertu de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers vous avez le droit de vous opposer à la communication de ces renseignements. Vous pouvez le faire auprès du siège de l'U.N.R.P. 42/52 rue de l'aqueduc 75010 PARIS.

# Bulletin d'adhésion



Je soussigné(e) .....

Demande mon adhésion à **UNSA POLICE - 25, rue des Tanneries - 75013 PARIS**  
Tél. 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 88 90 - Mail : police@unsa.org

Je règle ma cotisation de : ..... €

- Par chèque n° .....
- Par prélèvement bancaire trimestriel  
(complétez l'autorisation de prélèvement)

### Montant des cotisations annuelles en Euros

Major de police	82€	Gardien stagiaire	41€
Brigadier chef de police	82€	Elève gardien de la paix	22€
Brigadier de police	82€	Adjoint de sécurité	22€
Gardien de la paix	82€	Cadet de la République	12€

Matricule

DATE

SIGNATURE

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Situation familiale : ..... Nombre d'enfants : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Tél. portable : .....

Mail : ..... Date / lieu de naissance : ..... Dpt : .....

Je souhaite recevoir les informations syndicales par :  mail et/ou  téléphone

Je ne souhaite pas être informé(e)

Date d'entrée dans l'administration : .....

Date de titularisation : .....

Grade actuel : ..... depuis le : .....

Direction : ..... Service : .....

Bde : ..... N° Section : .....

Adresse complète du service : .....

Spécialités : .....

Service d'investigation :  OUI  NON      OPJ :  OUI  NON

Nom du délégué : ..... SECTEUR : .....

Avis : ..... CODE SECTION : .....

Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations me concernant sur le fichier UNSA Police en m'adressant à son siège. Bulletin d'adhésion conforme à la législation SEPA.

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

## Paiement Récurrent

Référence unique de Mandat

### Identité du payeur, Titulaire du compte

Mme  Mr NOM ..... PRÉNOM .....

Adresse .....

Code Postal

### Coordonnées Bancaires - Désignation du compte à débiter

BIC

IBAN

### Désignation du Créancier

**UNSA POLICE**

25, rue des Tanneries - 75013 PARIS

### Identifiant Créancier SEPA

FR36ZZZ635973

En signant ce formulaire de Mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez - l'UNSA POLICE - à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA POLICE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

NB : Vos droits concernant le présent Mandat Prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Signé à ..... le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC-IBAN.



# INTÉRIALE

## VOUS AVEZ UN MÉTIER À RISQUE ?

**INTÉRIALE Protection**  
vous assure 24h/24 et 7j/7  
dans le monde entier

- Capitaux décès jusqu'à 312 500 €
- Capitaux invalidité définitive jusqu'à 1 600 000 €
- Rente éducation jusqu'à 4 000 € par an

Pour en savoir plus sur cette garantie,  
rendez-vous sur :

**[www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)**

ou contactez votre conseiller.

Intérieure - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - [www.interiale.fr](http://www.interiale.fr) - Mutuelle  
rattachée aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 770 685 365

**MUTUALITÉ  
FRANÇAISE**